

## ***Réforme des retraites : l'UNSA reçue par le Haut-Commissaire***

Mercredi 18 septembre, Laurent Escure, Secrétaire général et Dominique Corona, Secrétaire général adjoint, ont été reçus par le Haut-Commissaire à la réforme des retraites (HCRR), Jean-Paul Delevoye.

Cet entretien marque l'ouverture de la seconde étape de la concertation préalable au dépôt d'un projet de loi portant sur réforme de notre système de retraite. Cette réunion avait pour objectif d'évoquer les mécanismes de solidarité au sein du régime universel de retraite.

**En préambule, l'UNSA a une nouvelle fois fait part de ses exigences et notamment quant aux périodes de transition qui devront être adaptées en fonction des régimes. Ainsi, nous avons rappelé que nous sommes très attachés au fait que, parallèlement aux concertations qui s'ouvrent, des discussions s'engagent sur la transition des régimes actuels vers le nouveau système, et plus particulièrement dans les secteurs les plus impactés par ce projet de réforme.**

En ce qui concerne les mécanismes de solidarité, l'UNSA a une nouvelle fois déploré que le HCRR ne prévoient aucune mesure pour les périodes de chômage non indemnisées.

Pour ce qui est relatif au minimum de retraite, l'UNSA, tout en reconnaissant comme positive la proposition de porter celui-ci à 85% du SMIC, a toutefois indiqué que ce geste n'est pas suffisant. Pour l'UNSA, il faut s'approcher du SMIC !

S'agissant de l'harmonisation des droits familiaux, l'UNSA est favorable à la mise en place d'une majoration de pension dès le premier enfant. Toutefois, pour l'UNSA, il serait plus judicieux d'octroyer un forfait par enfant plutôt que de proposer une augmentation de 5% de la pension.

Enfin sur la pension de réversion, l'UNSA a rappelé qu'elle est opposée à toute instauration de condition d'âge pour l'obtenir, sans mise en place de compensation.

Pour conclure, le HCRR a confirmé que l'enveloppe consacrée à la solidarité serait maintenue à 25% des dépenses de retraites. Ce chiffre, certes comparable à celui observé aujourd'hui, nous interroge cependant fortement. La prise en compte des éléments de solidarité tout au long de la carrière dans le futur système de retraite va mécaniquement engendrer une hausse des dépenses. Pour l'UNSA, une réévaluation de cette enveloppe est donc nécessaire.

## ***L'UNSA fait sa rentrée à la Confédération Européenne des Syndicats***

**Le Comité Éducation-Formation de la Confédération européenne des syndicats (CES) s'est réuni le 17 septembre dernier.**

**L'UNSA y était représentée par Christine Savantré, Conseillère nationale Économie-Emploi-Formation.**

Ludovic Voet, Secrétaire confédéral, nouvellement élu au dernier congrès de la CES qui s'est tenu à Vienne en mai dernier est intervenu sur le Plan d'action et le Manifeste 2019-2023. Ainsi, la CES se dote et renforce certains de ses mandats pour un accès pour tous aux droits à la formation :

- Mettre en œuvre le premier principe du socle européen des droits sociaux approuvé par les institutions européennes en 2017, à savoir garantir l'acquisition de compétences pour tous ;
- Investir durablement dans les structures d'éducation et de formation ;
- Soutenir un cadre de qualité en matière d'apprentissage ;
- Renforcer le dialogue social en matière d'éducation et de formation ;

- Construire un système d'enseignement et de formation efficace face au changement numérique et écologique ;

- Assurer la qualification sur le lieu de travail (seuls 17% des adultes participent à des actions de formation continue).

Si nous pouvons nous féliciter que l'apprentissage pour les adultes et l'accès aux droits à la formation soient une des missions du nouveau Commissaire européen Nicolas Schmit, nous sommes perplexes et avons quelques craintes quant à la volonté des employeurs de participer financièrement à l'accès à la formation. En effet, les employeurs ne souhaitent pas que la Commission européenne aille vers une directive, qui aurait valeur contraignante, concernant le socle des droits sociaux.

Par ailleurs le portefeuille lié à l'éducation, au sport et la culture a disparu des attributions de la Commission européenne. Avec cette nouvelle configuration, le comité Education-Formation de la CES devra en conséquence assurer un rôle de suivi aux niveaux européen et national sur les politiques mises en place, la formation professionnelle dépendant pour sa part en France des affaires sociales et de la direction générale Emploi.

**L'UNSA ne manquera pas de porter au niveau national que « l'apprentissage tout au long de la vie et le droit à la formation doivent être une réalité pour tous grâce à une initiative législative européenne » (action 12 du Manifeste de Vienne).**

**La CES était réunie en Comité exécutif extraordinaire ce vendredi 20 septembre 2019 à Bruxelles. L'UNSA y était représentée par Rachel Brishoual, Secrétaire nationale en charge du secteur Europe-International.**

Dans le contexte de l'annonce de la composition du collège des Commissaires européens par Ursula von der Leyen, les membres de la CES ont notamment examiné, discuté et approuvé :

- les 14 priorités de la CES destinées à la nouvelle mandature des institutions européennes, issues du Manifeste de Vienne et du programme d'actions 2019-2023 adoptés au congrès de Vienne ;
- la position de la CES sur l'initiative de la Commission européenne au recours accru au vote à la majorité qualifiée en matière de politique sociale (dite « clause passerelle ») ;
- le mandatement du comité de coordination de la négociation collective et des salaires pour préparer une résolution sur le projet d'initiative de la Commission européenne pour un salaire minimum ;
- la position de la CES sur les propositions visant à renforcer l'Union économique et monétaire ;
- la position de la CES sur une réforme de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) pour promouvoir le développement durable, la justice sociale et le travail décent ;
- un document de travail de la CES sur le respect des droits humains par les entreprises.

### ***Fonction Publique : les agents des services déconcentrés de l'État ne doivent pas être les sacrifiés de CAP22 !***

Initiateur de la réforme de l'organisation territoriale de l'État et la création des Secrétariats généraux communs aux préfectures et DDI, l'État employeur doit faire face à ses responsabilités dans l'accompagnement des agents qui seront touchés par les réorganisations et mutualisations.

Mais l'Administration ne semble pas prête à les assumer en termes de reconnaissance de ces opérations en tant que restructurations ouvrant des droits aux personnels.

**L'UNSA a saisi le Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Action et des comptes publics pour obtenir un réel accompagnement des agents concernés.**

Pour en savoir plus :

<https://www.unsa-fp.org/?Les-agents-des-services-deconcentres-de-l-Etat-ne-doivent-pas-etre-les>

## **Congrès de la Fédération UNSA Santé –Sociaux à Gruissan les 19 et 20 septembre**

**Accueillis par les militants de l'Union Départementale UNSA Santé –Sociaux de l'Aude, plus de 250 délégués ont débattu pendant deux jours des dossiers d'actualité concernant leurs métiers, leurs carrières et l'évolution de leur environnement professionnel.**

Martine Vignau, Secrétaire nationale, a positionné son intervention dans le cadre du développement de l'Union et à travers l'exemple du sujet de la perte d'autonomie, de la mise en cohérence des politiques publiques discutées au niveau interprofessionnel et des revendications portées par la fédération pour les fonctionnaires, agents publics et salariés du secteur.

Luc Farré, Secrétaire National en charge plus particulièrement de la Fonction Publique, tout en situant son intervention dans la dynamique de l'UNSA a apporté des précisions aux préoccupations concernant les retraites, l'évolution des carrières et la loi de Transformation de la Fonction Publique.

### **12<sup>ème</sup> baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi : près d'une personne syndiquée sur deux se déclare discriminée !**

**La remise par le Défenseur des droits (DDD) et l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ce jeudi 19 septembre 2019 du 12<sup>e</sup> baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi, a mis en lumière une inquiétante réalité : près d'une personne syndiquée sur deux se déclare discriminée.**

Ces résultats préoccupants confirment les constats qui avaient déjà été faits par le CESE lors d'un avis rendu en 2017.

Si chaque année, le DDD et l'OIT publient conjointement un baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi, cette 12<sup>e</sup> édition visait à mieux connaître les discriminations en raison de l'activité syndicale.

Cette enquête avait été menée par la diffusion d'un questionnaire auprès des adhérentes et adhérents des organisations syndicales françaises, à laquelle avait activement participé l'UNSA.

Si l'on peut se réjouir de la mise en lumière de cette situation, on ne peut que s'inquiéter de ce que cette enquête révèle :

- 46% des personnes syndiquées interrogées affirment avoir déjà été discriminées ;
- L'engagement syndical est perçu comme un risque professionnel pour 42% de la population active et 67% des personnes interrogées ;
- Les discriminations syndicales prennent souvent la forme de sanctions : absence d'évolution de carrière, dégradation du climat de travail, des conditions de travail, non-augmentation salariale.

**L'UNSA, qui était représentée lors de la remise de ce rapport par Emilie Trigo, Secrétaire nationale, et Nicolas Gougain, partage les préoccupations du Défenseur des Droits et sera fortement mobilisée pour que l'engagement syndical ne puisse être un frein au bon déroulement d'une carrière.**

### **Rencontre avec le Président de la CNCDH, Jean-Marie Delarue**

**Mercredi 18 septembre, Emilie Trigo, Secrétaire nationale de l'UNSA a été reçue par Jean-Marie Delarue, Président de la Commission nationale consultative pour les droits de l'Homme (CNCDH).**

Cela a été l'occasion d'échanger sur les sujets d'actualité qui pourront être traités par la CNCDH, et des priorités de l'UNSA en matière de droits humains, de lutte contre les discriminations et de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La prochaine assemblée plénière de la CNCDH se tiendra le 24 septembre 2019.

## ***Toute l'UNSA mobilisée pour déposer le maximum de listes dans les CSE***

**Avant le 31 décembre 2019, toutes les entreprises auront mis en place leur Comité social et économique (CSE). L'UNSA peut se présenter dans toutes les entreprises et il reste plus de 50% des entreprises qui auront leurs élections durant les 4 mois à venir.**

Afin d'offrir la possibilité et la chance au plus grand nombre de salarié·e·s possible de bénéficier d'un syndicat moderne, efficace et autonome, toutes les structures de l'UNSA sont mobilisées pour faire la promotion de l'UNSA dans les entreprises et solliciter les salarié·e·s pour qu'ils déposent des listes UNSA.

Afin de faciliter le dépôt de listes UNSA et la campagne électorale qui s'en suit, nous avons réalisé un catalogue de documents téléchargeables auquel vous pouvez accéder en suivant le lien ci-après :

<https://nuage.unsa.org/index.php/s/2aWMUOzuSILvVRW>